CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E106082** **VALABLE JUSQU'AU** **06/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/08/2009

Raison sociale : SARL NC PRO

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

LIEU-DIT LE HAUT ROUILLAC
22250 ROUILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Rouillac 2009B00443

Siret : 514 350 180 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5000667

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 102775610013

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 102775610013

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/07/2026

Téléphone : 0661386068 **Fax :**

Portable : 0620958782

Responsabilité légale :
RENAULT NICOLAS CO-GÉRANT / TRÉFOUX CEDRIC CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : ncpro@hotmail.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 357 868 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	3 961	06/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 15:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.